



Arrondissement d'Ath

**COMMUNE**  
de  
**BRUGELETTE**

**OBJET : Inscription à l'Accueil extrascolaire – Informations pour l'année scolaire 2026-2027**

**Chers Parents,**

À l'approche de la rentrée scolaire 2026-2027, nous vous invitons à prendre connaissance des modalités d'organisation de l'Accueil extrascolaire au sein des trois écoles maternelles et primaires de la Commune de Brugelette.

Afin d'assurer une organisation optimale dès la rentrée, nous vous remercions de bien vouloir compléter les démarches d'inscription ou de réinscription dès maintenant.

**1. Horaires**

	Ecole communale	Ecole St Louis	Ecole Ste Gertrude
Tous les matins	De 6h30 à 8h15		De 7h à 8h30
Lundi – Mardi – Jeudi - Vendredi	De 15h30 à 18h30		De 15h30 à 18h
Mercredi	De 12h15 à 17h30		

**2. Inscription**

L'inscription est obligatoire pour tout enfant fréquentant l'accueil extrascolaire au cours de l'année scolaire 2026-2027. Afin de faciliter la collecte et le traitement des informations, les inscriptions s'effectuent via le formulaire en ligne accessible à l'adresse suivante :

<https://forms.office.com/e/euaCzVD7hQ>



**Nous vous remercions de compléter le formulaire au plus tard le 15 août 2026.**

En cas de difficulté pour accéder au formulaire ou pour le compléter, le service Accueil extrascolaire reste à votre disposition au **068/45.73.13**.

### 3. Tarification

Les périodes d'accueil sont comptabilisées par demi-heure. Le montant est fixé à **0,50€** par demi-heure en sachant que toute demi-heure entamée est due.

En cas de dépassement de l'heure de fermeture :

- La redevance n'est pas applicable durant le premier quart d'heure si le retard est **justifié**.
- Au-delà **de 18h45**, ou en cas de retard **non justifié**, une redevance de 15 € par quart d'heure entamé et par enfant encore présent sera appliquée ;
- Cette redevance est également applicable à partir du **quatrième retard consécutif**, qu'il soit justifié ou non.

Nous vous remercions de veiller au respect des horaires afin de garantir le bon fonctionnement du service et de permettre au personnel d'assurer l'accueil dans les meilleures conditions.

### 4. L'envoi des factures

Dans le cadre de notre démarche en faveur de la réduction de la consommation de papier, les factures seront désormais transmises **par courrier électronique**.

Les familles qui souhaitent continuer à les recevoir par voie postale peuvent en faire la demande auprès du service.

Nous vous remercions sincèrement pour votre confiance et votre collaboration.

À tous les enfants, nous souhaitons de très belles vacances d'été, remplies de jeux et de découvertes.

Nous aurons le plaisir de retrouver vos enfants à la rentrée scolaire 2026-2027.

Veuillez agréer, chers parents, l'expression de nos salutations distinguées.

**Le Service Accueil extrascolaire  
Administration communale de Brugelette**